

## **ISABELLE BONNAL :**

# « Le système éducatif de Monaco n'est pas une simple copie du système français »

Propos recueillis par Lætitia Reynaud

Isabelle Bonnal, Directrice de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, revient, pour Monaco Economie, sur le système éducatif en Principauté.

### **L'éducation est-elle devenue un des facteurs d'attractivité pour Monaco ?**

Le système éducatif monégasque est assurément l'un des facteurs d'attractivité de la Principauté. Le nombre important de demandes de parents pour scolariser leur enfant à Monaco, reçu chaque année par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en est un signe tangible.

Cette attractivité n'est pas le fait du hasard. En effet, le système éducatif monégasque se distingue d'abord par sa capacité à amener l'ensemble de ses élèves vers la réussite aux examens, comme le montrent les excellents résultats au diplôme national du brevet, au baccalauréat et au brevet de technicien supérieur.

La qualité de l'éducation à Monaco est renforcée par l'Accord franco-monégasque de 1994 dans le cadre duquel, des professeurs de l'Éducation Nationale française sont détachés en Principauté, après sélection par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour leur expertise professionnelle pédagogique.

### **Quelles sont les particularités du système monégasque ?**

Le système éducatif de Monaco n'est pas une simple copie du système français. La Principauté conserve ses spécificités, comme, par exemple, l'enseignement de l'Histoire et de la langue monégasques. Le Gouvernement Princier mobilise également des moyens conséquents qui permettent, notamment, de disposer de locaux et équipements modernes et adaptés, de classes à effectif réduit et de mettre en œuvre des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté. Monaco peut ainsi offrir un véritable enseignement personnalisé qui tient compte du potentiel de chaque élève.



L'éducation à Monaco, c'est également une politique ambitieuse d'apprentissage des langues étrangères : l'anglais dès l'âge de 3 ans, l'anglais intensif en école primaire, une deuxième langue vivante dès la classe de 6ème, l'option internationale, les sections européennes... La richesse de cette offre d'enseignement linguistique dans un pays de 2 km<sup>2</sup> est unique en son genre.

Enfin je n'oublie pas le numérique qui a pris une place importante. Ainsi, le taux d'équipement en tableau blanc interactif en école primaire est aujourd'hui d'un équipement interactif pour 19 élèves, ce qui est tout à fait exceptionnel. Au-delà, l'éducation a toute sa place dans la politique de transition numérique portée par le Gouvernement Princier. Il s'agit désormais de développer des services numériques permettant de moderniser et de rendre plus efficace la pédagogie.

C'est cet ensemble qui fait du système éducatif monégasque un atout pour l'attractivité de la Principauté.

**Jean-Michel Blanquer, le Ministre de l'Éducation Nationale française a annoncé vouloir mettre en œuvre plusieurs réformes, notamment concernant les maternelles dès 2019 et du Baccalauréat en 2021, quel impact cela va-t-il avoir sur le système scolaire monégasque ?**

Concernant l'école maternelle, le Président de la République française a annoncé, le 27 mars 2018, que l'âge de la scolarisation

obligatoire sera abaissé à 3 ans, à partir de la rentrée 2019. L'objectif de cette réforme est de faire de l'école maternelle un moment fondateur du parcours scolaire français et le lieu de l'égalité réelle.

Le contexte monégasque n'est pas le même qu'en France.

A Monaco, la maternelle a déjà une place importante puisqu'elle établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. C'est dans cet esprit qu'ont été mis en œuvre depuis 2015 les nouveaux programmes de maternelle avec une attention particulière sur le développement du langage oral et écrit.

S'agissant du nouveau bac en 2021 annoncé par le Ministre de l'Éducation Nationale de la République française le 14 février dernier, la Principauté est pleinement engagée dans cette réforme.

Pour mémoire, voici les points importants de ce nouveau bac :

- la répartition entre épreuves terminales et contrôle continu sera rééquilibrée ;
- la note finale reposera pour 60% sur les épreuves de fin d'année et pour 40% sur le contrôle continu ;
- l'élève de Terminale présentera un oral à la fin du mois de juin à partir d'un projet préparé dès la classe de Première ;
- le lycéen bénéficiera désormais de trois types d'enseignement :
  - un socle de culture commune, dit « hu-

maniste et scientifique»,

- un temps dédié à l'orientation tout au long du lycée,
- et des disciplines de spécialité choisies par l'élève qui s'intensifieront entre la Première et la Terminale.

Ce nouveau baccalauréat programmé pour 2021 concernera les élèves qui entreront en Seconde à la rentrée prochaine. L'organisation actuelle de la classe de Seconde ne sera pas fondamentalement transformée. Il est simplement prévu deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé, dédiées à la consolidation de l'expression écrite et orale, et 54 heures consacrées à l'orientation pour s'informer sur les métiers et les formations.

En revanche, c'est en Première et en Terminale que les modifications seront plus profondes. La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports travaille activement à adapter cette réforme à Monaco en lien avec les Proviseurs de Lycée et le Rectorat de l'Académie de Nice. L'objectif est de mettre en place une organisation qui permette aux élèves d'avoir le choix d'enseignements le plus large possible, de conserver les spécificités monégasques, de former les enseignants aux changements induits par la réforme, et d'informer parents et élèves sur les enjeux de cette réforme. Tous ces points seront précisés d'ici la rentrée scolaire 2019.

## ISABELLE BONNAL:

“The Monaco education system is not just a carbon copy of the French system.”

**Isabelle Bonnal, director of Education, Youth and Sport talks to Monaco Economie about the Principality's education system.**

**Has Monaco's education system become one of the Principality's most appealing aspects?**

The Monaco education system is definitely one of the Principality's most appealing aspects. The high number of requests we receive each year at the Department of Education, Youth and Sport from parents wishing to have their children educated in Monaco is tangible proof.

This appeal has not happened accidentally.

In fact, the Monaco education system stands out first of all for its capacity to guide all its pupils towards success in exams, as seen in the excellent results achieved in the brevet diploma, the baccalauréat

and the BTS.

The quality of teaching in Monaco was also strengthened in 1994 with the Franco-Monégasque Agreement, by which qualified teachers from France can work in the Principality after a selection process by the Department of Education, Youth and Sport that assesses their professional teaching skills.

**What is special about the Monaco education system?**

The Monaco education system is not just a carbon copy of the French system. The Principality has kept its particularities such as, for example, lessons in the history and language of Monaco. The



government has also released significant funds so that we have suitable, modern premises and equipment, smaller class sizes and the means to help any pupils in difficulty. Monaco offers truly personalised teaching that takes into account the potential of each and every pupil. Another thing about the Monaco education system is its ambitious foreign languages teaching policy: English is learned from the age of three; primary school pupils study an intensive English course; they learn a second living language from the age of 11; and there are international options and European departments – such a wealth of linguistic teaching on offer in a country that's just 2 km<sup>2</sup> is quite unique. Also, let's not forget about digital, which has become very important. The current number of interactive whiteboards in primary schools per child is actually one per 19 pupils, which is absolutely exceptional. Education also has an important part to play in the government's digital transition policy. We now need to develop digital services that will allow us to modernise and streamline teaching methods. It's all of this put together which makes the Monaco education system an attractive aspect of the Principality.

**French Education Minister, Jean-Michel Blanquer, has announced plans for several reforms in relation to nursery schools from 2019 and to the baccalaureate in 2021. What impact will that have on the Monaco education system?**

On 27 March 2018, the French President announced that the minimum obligatory school age would be lowered to three years old from September 2019. The aim of this reform is to make nursery schooling into a foundation for the French school system and a place of true learning equality.

The context is not the same in France as it is in Monaco.

In Monaco, nursery schools already play an important part since they do establish the educational and teaching foundations on which the future development and learning skills of pupils depend for the whole of their school career. It was in this vein that in 2015 new nursery school programmes were put in place, with particular focus on oral

and written language development.

In terms of the new baccalaureate for 2021 announced by the French Education Minister on 14 February, the Principality fully supports and is committed to this reform.

For the record, these are the main points of the new bac:

- the number of final exams vs continuous assessments is to be readjusted;
- the grade awarded will be 60% from final exams and 40% from continuous assessment;
- final-year students will make an oral presentation at the end of June on a project they have prepared over the previous two years;
- 15 to 18-year-olds will henceforth have three types of teaching:
  - a common, humanist and scientific base of culture
  - a time dedicated to support and orientation throughout secondary school
  - and speciality disciplines chosen by the student that will intensify in the final two years of school.

The new 2021 baccalaureate will concern pupils aged 15 to 16 (Seconde) next September. The current organisation of the Seconde year will not change radically. The only things planned are two, weekly personal accompaniment sessions, in order to consolidate written and oral expression skills; and there will be 54 hours dedicated to career orientation, with information about jobs and training courses.

However, it is in the last two years of school that deeper changes will take place. At the Department of Education, Youth and Sport, we are working to adapt these reforms to Monaco, in conjunction with Nice secondary school head teachers and the local education authority of Nice. The aim is to put in place a system in which students have the widest possible choice of subjects, to retain our Monaco particularities, to train teachers in the changes introduced by the reforms and to inform parents and pupils about what these reforms mean. All this will be explained before schools go back in September 2019.